

LABEL ISR  
NOVETHIC  
DOSSIER DE  
PRESSE ●

# SOMMAIRE

<b>Contexte.....</b>	<b>3</b>
<b>Présentation du Label.....</b>	<b>6</b>
<b>Règlement du Label ISR Novethic.....</b>	<b>8</b>
<b>Comité d'experts.....</b>	<b>15</b>
<b>Liste des fonds labellisés.....</b>	<b>17</b>

# LABEL ISR NOVETHIC, contexte

## Besoin de repères

---

La crise financière a mis en lumière l'importance de la transparence et de la traçabilité dans les choix d'investissements. Ce besoin est sans doute une des raisons pour lesquelles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) poursuivent leur croissance, dans un contexte de baisse généralisée. Leurs encours atteignaient les 30 milliards d'euros en France, à mi-2009.

Novethic répertorie 240 fonds ISR distribués en France, alors qu'on en comptait une trentaine en 2001. Ils représentent aujourd'hui plus de 2% des encours globaux des fonds ouverts au public.

Cependant, l'ISR reste un domaine dans lequel chaque offre peut donner sa propre définition et l'absence de cadre normatif laisse le champ libre à des produits, de nature et d'exigence inégales, surtout si le concepteur du produit communique peu ou pas sur les caractéristiques ISR de ses fonds.

Le développement constant de l'ISR masque le fait que la communication sur ces fonds, plus particulièrement à destination des investisseurs particuliers, reste encore très limitée. La nécessité d'apporter des repères pédagogiques pour que les épargnants découvrent et comprennent ce mode de gestion financière encore émergent semble un indispensable à sa lisibilité et à sa visibilité.

## Part de marché des particuliers en baisse

---

Si la crise est un facteur incitant les investisseurs institutionnels à se convertir à l'ISR, il n'en va pas de même pour les individus. Le marché ISR peine à se développer auprès d'une clientèle de particuliers.

Il est probable que la demande existe\*, mais l'absence d'offre marketing structurée compromet les possibilités pour un investisseur particulier d'accéder à des produits ISR dont il connaît rarement l'existence.

Il est donc essentiel de mettre à disposition de ce public des outils permettant d'encadrer l'ISR et de le rendre plus accessible à un public non initié, qu'il s'agisse des réseaux de distribution (banques et assurances) ou de leurs clients. Une plus grande transparence sur l'ISR passe par une information exhaustive et pédagogique, difficilement compatible avec un marketing réducteur.

\* D'après une enquête de BNP Paribas Assurances, réalisée en décembre 2007 auprès de 850 clients détenteurs d'un contrat d'assurance vie, 86% d'entre eux seraient favorables au développement de l'ISR et 56% seraient prêts à investir directement sur des produits ISR dans leur contrat d'assurance vie.

## Promouvoir la transparence

---

L'objectif du Label ISR Novethic est d'encourager le développement d'une information la plus transparente possible sur les fonds ISR au sein des sociétés de gestion. En proposant un label, Novethic espère contribuer à une meilleure distribution de ces fonds en offrant un repère simple aux épargnants particuliers. Le label est attribué aux fonds qui s'appuient sur une analyse ESG complète et qui font l'objet d'une information exhaustive sur leurs caractéristiques extra-financières et leur composition.

Le premier critère du Label ISR Novethic exige ainsi que le processus de gestion du fonds utilise une analyse sur des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) pour **au moins 90% du portefeuille**. Ce critère met l'accent sur une approche globale, ce qui garantit la prise en compte combinée des trois piliers du développement durable : Environnement, Social et Gouvernance. Un fonds qui n'offrirait pas toutes les garanties de qualité de gestion extra-financière sur un seul de ces trois critères n'obtiendrait pas le label.

## Un succès par le nombre de candidatures

---

Quelle que soit son utilisation future, le Label ISR Novethic a déjà enregistré un succès, celui du nombre de fonds candidats. Alors que la majorité des acteurs de l'ISR étaient historiquement hostiles à tout projet de label, celui de Novethic a suscité suffisamment d'adhésion pour que le centre de recherche ait enregistré 121 candidatures au 31 juillet 2009, date limite de dépôt des dossiers. Les principales sociétés de gestion présentes sur le marché de l'ISR en France ont fait acte de candidature à une exception près, celle de Crédit Agricole Asset Management. Elles ont choisi des modalités différentes, quelques fonds pour les unes, une gamme complète pour les autres.

Si on regarde la répartition par classe d'actifs des fonds candidats, elle reflète globalement celle du marché. On compte :

- 81 fonds actions
- 26 fonds obligataires
- 7 fonds monétaires
- 7 fonds diversifiés

## L'offre labellisée reflète le marché de l'ISR

---

Parmi les 92 fonds labellisés, on distingue 60 fonds actions, 22 obligataires, 5 monétaires et 5 fonds diversifiés. Cette répartition est assez fidèle à celle de l'offre de fonds ISR disponible sur le marché français. Il en est de même en ce qui concerne les approches de gestion. 95% des fonds labellisés pratiquent une approche de sélection des actifs les mieux notés sur des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Les exclusions normatives (des entreprises ou des États qui ne respectent pas les grandes conventions internationales) et sectorielles ne sont utilisées chacune que par un tiers des lauréats. A noter que parmi les 25 sociétés de gestion qui se partagent les 92 fonds labellisés, 7 sont parmi les dix plus importantes du marché français en termes de volumes d'encours investis dans des fonds ISR. C'est une marque de reconnaissance et d'adhésion des grands acteurs de l'ISR au principe du label.

## L'effet Label

---

Avant même la publication de la liste des fonds labellisés, le centre de recherche ISR de Novethic a pu constater l'effet de levier provoqué par le lancement de son label, notamment via une politique de transparence sur les processus ISR adoptée par les sociétés de gestion.

Le premier signe est le nombre de fonds revendiquant leur conformité au code de transparence AFG-FIR. Novethic considère que le respect de ces lignes directrices, définies par la profession, peut permettre de remplir les conditions d'attribution du label sur la transparence des processus de gestion ISR. En septembre 2009, on compte 95 fonds parmi les candidats au label qui intègrent ce code volontaire. A titre de comparaison, seuls 31 d'entre eux y étaient soumis à fin 2008, avec pour la plupart, des documents de conformité non actualisés, datant de 2004 ou 2005.

Le signe le plus frappant concerne la proportion de fonds communiquant sur l'intégralité de la composition de leur portefeuille. De 12 à fin 2008, les fonds publiant la liste globale des titres en portefeuille sont aujourd'hui au nombre de 92.

Le mouvement d'amélioration de la qualité du reporting extra-financier des fonds ISR, déjà lancé par les sociétés de gestion, s'est accéléré avec la création du label et peut même aujourd'hui concerner toute une gamme.

## Une utilisation contrôlée

---

Accordé à titre gratuit et sur sollicitation, le label ISR Novethic est mis à disposition des acteurs du marché de l'ISR en espérant qu'ils l'utilisent dans le cadre d'une politique de distribution de leurs fonds auprès des grands réseaux bancaires et assurantiels, ainsi que des conseillers en gestion de patrimoine. Novethic demande que soit soumis à un contrôle préalable tout élément de communication utilisant le label afin de vérifier qu'il soit utilisé à bon escient, et exclusivement pour le fonds auquel il a été attribué.

Le label est millésimé ce qui signifie qu'il est accordé pour une année. Le centre de recherche ISR de Novethic vérifiera par ailleurs, 6 mois après la labellisation, que les critères d'octroi du label sont toujours remplis, en particulier sur les sites Internet des offreurs.

# Présentation du LABEL ISR NOVETHIC ●



Le label ISR Novethic est associé à un logo qui fait état de l'année de son attribution.

Les fonds labellisés doivent répondre aux quatre critères suivants :

## **Gestion : analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG)**

---

Pour être labellisé, un gérant de fonds doit prendre en compte les enjeux ESG, processus auquel peuvent s'ajouter des critères éthiques d'exclusion de titres ou de secteurs. L'approche de gestion ISR retenue par le gérant doit encourager les émetteurs les mieux disants, d'un point de vue extra-financier. Ces pratiques doivent concerner au moins 90% du portefeuille en termes d'actifs (hors liquidités et poche solidaire éventuelle) ET de lignes, toutes classes d'actifs confondues. Quelle que soit la formule retenue, les enjeux Environnementaux ET Sociaux ET de Gouvernance doivent être analysés et/ou notés, même si l'approche retenue privilégie une ou plusieurs de ces catégories d'enjeux par rapport aux autres.

## **Transparence du processus**

---

Le souscripteur doit pouvoir comprendre les caractéristiques extra-financières du fonds et leurs impacts sur la gestion du produit. Pour cela, les gérants peuvent s'appuyer sur une conformité au Code de Transparence AFG-FIR assortie de documents récents (moins d'un an), qui doivent être clairement accessibles sur le site Internet des sociétés de gestion, dans la section ISR et idéalement sur les pages dédiées au fonds. Ils peuvent aussi proposer sur le site de la société de gestion des informations sur le processus ISR qui traitent des moyens ET des étapes de sélection ESG des valeurs.

## Reporting extra-financier de qualité

Le reporting mensuel et/ou trimestriel d'un OPCVM ISR doit avoir une dimension complémentaire à celle des reportings des fonds non ISR. Il doit comporter des informations qualitatives sur les éléments ESG ayant conduit aux récents investissements et désinvestissements et/ou des informations quantitatives sur les caractéristiques ESG du fonds. Ces informations doivent couvrir l'ensemble des actifs et peuvent être distinctes du reporting financier, à condition qu'elles couvrent bien les valeurs en portefeuille, qu'elles soient fournies à une fréquence régulière et avec une accessibilité équivalente. Ce reporting ne doit pas uniquement être disponible pour les clients.

## Publication de la composition intégrale du portefeuille

L'intégralité de la composition du portefeuille doit être publiée, au moins de façon semestrielle et avec une lisibilité satisfaisante.

### Les mentions

Par ailleurs, les fonds labellisés peuvent se voir attribuer l'une ou l'autre des deux mentions suivantes :

#### Mention Indicateurs ESG

Une mesure de la **valeur ajoutée extra-financière du fonds** doit être réalisée par le gérant ou par un tiers expert. Elle concerne des indicateurs environnementaux ou sociaux spécifiques et concrets. Elle est mise en avant dans la communication, cohérente avec le positionnement marketing du fonds.



#### Mention Engagement

Elle correspond à une pratique d'engagement actif sur les enjeux Environnementaux ET Sociaux ET de Gouvernance, menée avec une politique et des objectifs définis au préalable. Cela signifie que chaque année, un nombre significatif d'entreprises soient contactées, que l'engagement soit assorti d'un reporting régulier et qu'en l'absence d'amélioration, le gérant du fonds ait une politique pro-active (désengagement avec communication publique ou soutien, voire dépôt de résolution en AG).

## Utilisation du label contrôlée

Les sociétés de gestion désireuses d'utiliser la labellisation de leurs fonds dans leur communication s'engagent à demander l'autorisation préalable à Novethic. Le centre de recherche vérifiera que cette communication est appropriée, qu'elle concerne exclusivement le ou les fonds labellisés et que le promoteur d'un fonds ISR ne met pas en avant le label ISR Novethic comme une garantie de performance ou de sécurité concernant le comportement financier de son fonds.

# Règlement du LABEL ISR NOVETHIC

## Préambule

---

Le label ISR Novethic, lancé par Novethic, a pour but de donner des repères aux investisseurs **individuels** auxquels des sociétés de gestion offrent des produits ISR. Attribué par un organisme indépendant de ces offreurs de produits, il est destiné à attester, vis-à-vis des investisseurs, l'existence d'un processus ISR et la transparence la plus complète possible sur le ou les produits ISR qui leur sont proposés. Ce label est attribué par le centre de recherche ISR de Novethic. Sa méthodologie est soumise, pour avis, à un comité d'experts. Les deux terminologies employées dans ce document sont les expressions ISR<sup>1</sup> et ESG<sup>2</sup>. Les deux termes peuvent être utilisés indifféremment par les offreurs de produits.

## Sommaire

---

1. Processus de labellisation .....	9
2. Critériologie .....	9
1. Label ISR Novethic : « 4 exigences fondamentales »	9
2. Deux mentions associées au label	12
3. Comité d'experts .....	12
4. Modalités de labellisation .....	13
1. Éligibilité .....	13
2. Suivi de la conformité .....	13
3. Évolution des critères .....	13
4. Retrait du label .....	13
5. Coût .....	14
5. Communication associée au label .....	14

---

<sup>1</sup> L'Investissement Socialement Responsable (ISR) consiste à prendre en compte, outre les considérations financières, des critères extra-financiers dans le cadre d'une gestion d'actifs financiers.

<sup>2</sup> Les critères extra-financiers retenus dans le cadre de l'ISR sont généralement classifiés selon trois piliers fondamentaux, ceux des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

## 1. Processus de labellisation

Il y a une seule vague de labellisation par an, à l'automne. La conformité des produits auxquels le label a été attribué est vérifiée 6 mois après, au printemps.

Le processus de labellisation périodique suit les étapes suivantes :

- Appel à candidatures : à la fin du premier semestre de chaque année, un dossier de candidature est envoyé à toutes les sociétés de gestion recensées par Novethic comme actives en ISR. Celles-ci peuvent aussi en faire la demande.
- Pour chaque session de labellisation, une date butoir de retour des dossiers de candidature complet pour chaque fonds est fixée par Novethic. Les éléments que donne la société de gestion dans le dossier doivent être mis en œuvre au moment du dépôt du dossier. Les engagements de réalisation ne pourront être pris en compte.
- Novethic traite tous les dossiers complets par ordre d'arrivée et établit la liste des fonds nouvellement labellisés, et procède à la vérification des fonds déjà labellisés. Une notification du/des résultat(s) est ensuite envoyée à la société de gestion.
- En cas de litige, Novethic peut être amené à consulter le comité d'experts du label.
- Une fois par an, à l'automne Novethic rend publique la liste des fonds nouvellement labellisés, ceux ayant conservé leur label et ceux ayant perdu leur label.
- Ce processus se répète à un rythme annuel.

Le processus est le même pour le label ISR Novethic et les mentions qui lui sont associées.

## 2. Critériologie

### A. Label ISR Novethic : « 4 exigences fondamentales »

Les fonds doivent pouvoir remplir les quatre critères pour obtenir le label. Ceux-ci ont été définis comme des garanties a minima que doit présenter un fonds pour être qualifié d'ISR et répondre à des exigences fondamentales de transparence. Trois de ces quatre critères sont subdivisés en deux sous-critères. La conformité à tous les critères du label doit être effective au moment de la présentation de la candidature, et non établie comme objectif à atteindre à terme, pour pouvoir prétendre à l'obtention du label.

La liste des documents demandés pour valider la conformité du fonds aux critères du label est intégrée au dossier de candidature au label ISR Novethic. Novethic se réserve la possibilité de demander des documents complémentaires. Novethic s'engage à ne pas divulguer ces éléments si ceux-ci n'ont pas été rendus publics par la société de gestion et que la société de gestion précitée indique expressément lors du dépôt de la candidature que les dits éléments ne doivent pas être publiés. Le refus de communiquer ces divers éléments peut mettre en cause l'attribution du label.

En outre, par sa candidature, le candidat reconnaît expressément que l'interprétation de Novethic sur l'accomplissement des critères visés ci-après prévaut. En conséquence, dans le cas où le candidat ne serait pas d'accord avec cette interprétation, il pourra en informer par écrit Novethic, cette dernière ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de quelque manière que ce soit de la non-attribution du label au dit candidat, et ce quelles que soient les raisons de cette non-attribution.

De nombreux éléments concernent la mise à disposition de documents et/ou d'informations sur Internet. Novethic considère qu'en l'état actuel, c'est le vecteur de diffusion le plus à

même de s'adresser au plus grand nombre possible d'investisseurs, c'est pourquoi il est systématiquement privilégié.

### **Critère n°1 Gestion ISR - Analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG)**

---

L'OPCVM doit être géré en prenant en compte les enjeux ESG, auxquels peuvent s'ajouter des critères éthiques d'exclusion de titres ou de secteurs. L'approche de gestion ISR retenue par le gérant doit encourager les émetteurs les mieux disant d'un point de vue extra-financier. Pour s'en assurer, on observera si le processus de gestion utilise :

- un **rating ESG** s'appuyant sur une analyse structurée (des seuils doivent être définis pour la sélection ou la pondération des titres).

**OU**

- a minima une **analyse ESG qualitative** ayant un impact documenté en termes de sélection et/ou d'exclusion et/ou d'engagement auprès des émetteurs.

Ces pratiques doivent concerner au moins **90 %** du portefeuille en termes d'actifs (hors liquidités et poche solidaire éventuelle) **ET** de lignes, toutes classes d'actifs confondues. Ainsi, un maximum de 10% peut être investi dans des titres ne faisant l'objet d'aucune évaluation extra-financière.

Quelle que soit la formule retenue, les **enjeux Environnementaux ET Sociaux ET de Gouvernance** doivent être analysés et/ou notés, même si l'approche retenue privilégie une ou plusieurs de ces catégories d'enjeux par rapport aux autres.

Dans le cas d'une analyse qualitative, un examen spécifique sera porté sur les critères de transparence du processus et sur le reporting, concernant la description de l'impact des dites analyses qualitatives sur la composition du portefeuille.

### **Critère n°2 Transparence du processus**

---

Le souscripteur doit pouvoir comprendre les caractéristiques ISR et/ou ESG du fonds et leurs impacts sur la gestion du produit. Pour cela, seront observés les éléments suivants :

- Si le gérant revendique une conformité au Code de Transparence AFG-FIR pour le fonds candidat et rend publics des documents **récents de conformité** (moins d'un an comme le précise le Code). Ils doivent être clairement accessibles sur le site Internet des sociétés de gestion, dans la section ISR du site de la société de gestion et/ou sur les pages dédiées au fonds ;
- Si le gérant propose sur le site de la société de gestion des informations sur le processus ISR qui traitent des **moyens ET des étapes** de sélection ESG des valeurs. Celles-ci devront mettre en avant la **sélectivité** induite par l'approche de gestion ISR. Les pages qui présentent ces informations (et éventuellement la brochure correspondante) doivent être facilement repérables pour les internautes sur le site de la société de gestion et/ou sur les pages dédiées au fonds et doivent être datées. Leur publication ou mise à jour doit dater de moins d'un an.

Ces documents doivent être accessibles à tout visiteur du site Internet de la société de gestion, et, autant que possible, également sur le site Internet du ou des distributeurs. Dans le cas d'une conformité au Code de Transparence dont la réponse pourrait s'avérer trop détaillée, il sera également conseillé de respecter la seconde disposition qui permet de proposer publiquement aux investisseurs une description synthétique pédagogique.

### **Critère n°3 Reporting extra-financier**

---

Le reporting mensuel et/ou trimestriel d'un OPCVM ISR doit avoir une dimension complémentaire à celle des reportings des fonds non ISR. Il doit comporter les éléments suivants :

- des **informations qualitatives sur les éléments ESG** ayant conduit aux récents investissements et désinvestissements ou à des démarches structurées d'engagement auprès des émetteurs.

**OU**

- des **informations quantitatives sur les caractéristiques ESG du fonds.**

Ces informations doivent couvrir l'ensemble des actifs.

Le reporting extra-financier peut être distinct du reporting financier, à condition qu'il soit suffisamment fréquent (le rythme minimum requis est trimestriel), qu'il soit tout aussi accessible que le reporting financier et qu'il concerne bien les titres en portefeuille et non des enjeux généraux de l'ISR.

Ce reporting doit être rendu public notamment par l'intermédiaire du site internet de la société de gestion, et à l'idéal sur les supports plus directement accessibles aux clients (brochures et documents distribués dans les réseaux, site internet du réseau distributeur...).

### **Critère n°4 Reporting sur la composition du portefeuille**

---

L'intégralité de la composition du portefeuille et donc la liste des titres de l'OPCVM doivent être publiés, au moins de façon semestrielle. Cette publication doit être compréhensible pour l'investisseur et donc retravaillée par rapport à l'inventaire produit par le dépositaire de façon à en améliorer la lisibilité.

Pour éviter les risques liés à la divulgation d'information sensibles, il sera accepté que la publication soit décalée dans le temps (Le décalage temporel avec la liste publiée ne peut excéder 6 mois). Il est aussi possible de ne pas préciser l'importance de chaque position au sein du portefeuille. Le document demandé doit être distribué de façon systématique aux souscripteurs du fonds et plus largement disponible au public sur demande.

Il est recommandé, pour une meilleure transparence auprès des investisseurs, de publier cette liste de positions à une fréquence plus élevée que semestrielle et d'accompagner la liste des titres d'un commentaire synthétique sur leurs caractéristiques ESG, ce qui permet d'anticiper d'éventuelles questions des souscripteurs.

## B. Deux mentions associées au label

Deux « voies de perfectionnement » ont été définies pour les fonds conformes aux critères du label. Si le fonds démontre qu'il remplit ces conditions complémentaires il peut se voir attribuer l'une ou l'autre des deux mentions suivantes :

### 1. Mention Engagement

---

Appuyée par la gestion du fonds, une pratique d'engagement est conduite et documentée sur les enjeux E & S & G. Ceci doit être mené avec des moyens, une politique et des objectifs définis au préalable et faire l'objet d'une communication auprès des investisseurs.

On entend ainsi un engagement annuel avec **un nombre significatif d'entreprises** directement liées à la composition du portefeuille assorti d'un **reporting** régulier (au moins une fois par an et accessible aux souscripteurs) comprenant :

- Objectifs / motifs d'engagements / attentes d'améliorations précises
- Communication officielle<sup>3</sup> des demandes des investisseurs effectuées auprès des entreprises
- Résultats obtenus
- Poursuite du dialogue par des actions spécifiques comme le
  - Désinvestissement avec une communication liée
  - Dépôt et/ou soutien d'une résolution en Assemblée Générale
  - Informations sur les réponses mesurables apportées par l'entreprise aux demandes des investisseurs

### 2. Mention Indicateurs ESG

---

Une mesure de la **performance extra-financière du fonds** doit être réalisée par le gérant ou par un tiers expert. Elle peut concerner soit des indicateurs ESG spécifiques, soit des indicateurs agrégés<sup>4</sup>. Elle doit reposer sur des méthodologies reconnues par les experts des enjeux ESG et être mise en avant dans la communication. Elle doit être cohérente avec le positionnement marketing du fonds, et mise à jour fréquemment. Il serait bienvenu de définir en plus des objectifs d'amélioration des indicateurs mesurés, avec le **suivi** correspondant.

## 3. Comité d'experts

---

Un comité constitué de représentants de différentes parties prenantes de l'ISR est désigné par Novethic pour approuver la méthodologie du label qui sera revue annuellement. Celui-ci sera également consulté en cas de litige.

---

<sup>3</sup> Une telle communication doit faire l'objet d'un document traçable adressé au management de l'entreprise, et signé de celui de la société de gestion.

<sup>4</sup> Dans le cas d'indicateurs agrégés, la société de gestion devra être en mesure d'en détailler l'origine. Il ne s'agit pas dans ce cadre d'une communication concernant la performance du fonds sur l'un des piliers environnement, social ou gouvernance, mais bien de suivre des indicateurs de performance quantifiables.

## 4. Modalités de labellisation

### A. Éligibilité

Les OPCVM ISR, toutes classes d'actifs confondues, sont éligibles à condition :

- de disposer d'une autorisation AMF de distribution en France.
- d'être disponibles en gestion collective. La clientèle des particuliers doit représenter au moins 10% de l'actif du fonds (de façon directe ou indirecte), cette condition devant être validée au plus tard un an après l'attribution du label.
- les fonds nourriciers sont éligibles s'ils sont associés à un dossier de candidature distinct de leur fonds maître.
- les fonds de fonds sont éligibles également. Ils doivent être exclusivement composés d'OPCVM labellisés ISR Novethic, et répondre à l'ensemble des critères, notamment de transparence. Il peut s'agir d'une communication simplifiée renvoyant aux éléments fournis par les fonds sélectionnés et labellisés.

### B. Suivi de la conformité

À chaque session de révision du label (réalisée au printemps), Novethic vérifiera la conformité des éléments correspondants aux critères du label pour l'ensemble des fonds déjà labellisés. Si des éléments associés aux fonds labellisés ont été modifiés, il sera demandé aux sociétés de gestion de fournir les éléments permettant de vérifier que cela ne compromet pas leur conformité aux critères du label.

La société de gestion doit accepter les demandes de Novethic de tous documents ou éléments d'information destinés à étayer la conformité aux critères du label (documents mentionnés dans le dossier de candidature, mais également, si besoin, rencontres in situ). En contrepartie, Novethic s'engage à ne pas divulguer ces éléments si ceux-ci n'ont pas été rendus publics par la société de gestion, et que la société de gestion précitée indique expressément lors du dépôt de la candidature que les dits éléments ne doivent pas être publiés.

### C. Évolution des critères

Les évolutions des critères du label seront soumises au Comité d'experts du Label ISR Novethic lors de la révision annuelle. Une fois celles-ci validées, elles seront communiquées lors de l'envoi du règlement du Label ISR Novethic aux sociétés de gestion des fonds ISR au moins deux mois avant la date de session de labellisation à laquelle les évolutions entreront en vigueur. Les sociétés dont les fonds sont déjà labellisés disposeront de 6 mois pour se mettre en conformité. Au-delà de cette période, les labels seront retirés.

### D. Retrait du label

En cas de non-conformité lors du contrôle annuel, ou si Novethic détecte une évolution du processus de gestion ou de communication d'un fonds qui le rend non conforme aux critères de labellisation, une procédure d'examen est lancée, sans entraîner systématiquement le retrait du label :

- Une prise de contact est effectuée avec la société de gestion pour éclaircir les éléments en cause.
- En cas de réponse satisfaisante, un délai d'un mois est accordé à la société de gestion pour remettre le fonds en conformité avec les critères du label.
- Si les mesures appropriées sont prises, le label est maintenu.
- Si la réponse de la société de gestion implique une impossibilité de se conformer aux critères du label, ou si les mesures appropriées ne sont pas prises dans le délai imparti d'un mois, le label est retiré.
- Dans les deux cas, la société de gestion est notifiée de la décision de maintien ou de retrait du label.
- En cas de retrait Novethic pourra faire état publiquement dudit retrait. Par ailleurs, la société de gestion devra alors tout mettre en œuvre pour retirer de tous ses éléments de communication les références au label ISR Novethic dont a bénéficié le fonds.

## **E. Coût**

L'attribution du label Novethic ISR ne fait l'objet d'aucune commercialisation. Elle est réalisée gratuitement pour le promoteur d'un fonds ISR.

## **5. Communication associée au label**

---

Le label ISR Novethic est associé à un logo, décliné pour les deux mentions.

Les sociétés de gestion désireuses d'utiliser la labellisation de leurs fonds dans leur communication s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- Toute communication utilisant le label ISR Novethic doit faire l'objet d'une autorisation.
- Il ne pourra être fait référence au label que sur les pages ou documents traitant spécifiquement du ou des fonds labellisés.
- Si une liste de fonds comporte plusieurs fonds dont certains ne sont pas labellisés, la mention du label devra clairement spécifier quels fonds sont concernés.
- En aucun cas, le promoteur d'un fonds ISR ne pourra mettre en avant le label ISR Novethic comme une garantie de performance ou de sécurité concernant le comportement financier d'un fonds labellisé.

# Comité d'experts du LABEL ISR NOVETHIC ●

## Rôle et mode de fonctionnement

---

Le Comité d'experts, désigné par Novethic, apporte un avis consultatif sur la méthodologie d'attribution du label. Novethic peut saisir le Comité, en cas de problème posé par l'application de la méthodologie à un fonds et de litige sur cette attribution. L'interprétation de la conformité à la méthodologie reste du ressort de Novethic.

## Marion de Marcillac, Eurosif

---



Responsable de la recherche à Eurosif, le Forum européen de l'investissement responsable, Marion a écrit des études sur le capital risque, les grandes fortunes et l'ISR ainsi que sur le marché de l'ISR européen.

Avant de rejoindre Eurosif en 2006, Marion a travaillé dans le département Partenariats entreprise du WWF et à des postes communications et événementiels dans le domaine du cinéma. Marion est diplômée de l'ESCP (1997) et du Master Management de la RSE (Université Paris XII -

2006). Elle enseigne l'ISR à l'université Paris-Dauphine.

## Olivier Eon, Testé pour vous

---

Olivier Eon est responsable qualité et développement de TestéPourVous.com, observatoire indépendant des produits financiers (banque, crédits et placements). Testé Pour Vous publie sur son site Internet des conseils et des comparatifs à destination des consommateurs. Olivier Eon est également membre de la Commission consultative Epargnant auprès de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) et expert auprès de la commission européenne en matière d'éducation financière.



## Marie-Christine Korniloff, Association pour la Transparence de l'Étiquetage des Produits Financiers (ATEPF)

---



Marie-Christine Korniloff, diplômée d'HEC, rejoint après un parcours essentiellement bancaire au Crédit Lyonnais puis au Crédit du Nord, la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, en 2003, pour agir depuis 4 ans dans le domaine du développement durable. Dans le cadre du programme Bénéfices Futur, elle pilote le projet « Étiquetage développement durable » et assure aujourd'hui la présidence de l'ATEPF, l'Association pour la Transparence et l'Étiquetage des Produits Financiers.

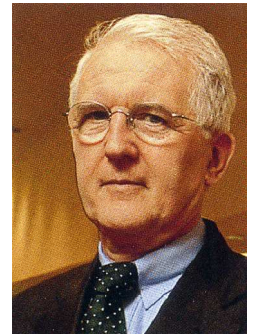
## Michel Laviale, Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)

---

Après son départ de la Société Générale, où il a été Directeur Qualité et Développement Durable, Michel Laviale a accompagné l'ADEME dans une réflexion qui a conduit à la création du Livret Développement Durable.

Membre de la Commission Développement Durable du MEDEF, il anime plusieurs groupes de travail (reporting extra-financier, relations entreprises et agences de notation...) et il a représenté cette organisation au sein de la Commission ISR de Paris Europlace.

Il est Président du Club Finance de l'ORSE et Secrétaire Général du Forum pour l'Investissement Responsable. Trésorier de l'Association pour la Promotion des Véhicules Ecologiques, et secrétaire général du Comité National Qualité et Performance, il est enfin Président de Talents et Partage, association de solidarité de salariés et de retraités de la Société Générale.



## Guillaume Légaut, Finansol

---



Guillaume Légaut est Directeur Général de FINANSOL. Fondé en 1997, le label FINANSOL distingue plus d'une centaine de produits d'épargne respectant la transparence d'information sur leur gestion et finançant des activités non-cotées utiles à la cohésion sociale, à la lutte contre l'exclusion et au développement durable. FINANSOL est une association professionnelle à but non lucratif qui fédère en France les financeurs solidaires et les établissements financiers, opérateurs de finance solidaire.



## Liste des fonds labellisés

## Fonds actions (60)

Société de gestion	Fonds	
<b>Alcyone Finance</b>	Actions Nord Sud	
<b>Allianz Global Investors France (3)</b>	Allianz Citizen Care SRI	
	Allianz Eureco Equity	
	Allianz Valeurs Durables	
<b>AXA Investment Managers</b>	Axa Euro Valeurs Responsables	
<b>BNP Paribas Investment Partners (2 avec mention)</b>	BNP Paribas Etheis	
	Parvest Europe Sustainable Development	
<b>CCR Asset Management</b>	CCR Actions Engagement Durable	
<b>CM-CIC Asset Management</b>	CM-CIC Valeurs Éthiques	
<b>Dexia Asset Management (10)</b>	Dexia Equities L Sustainable Emerging Markets	
	Dexia Equities L Sustainable EMU	
	Dexia Equities L Sustainable Green Planet	
	Dexia Equities L Sustainable World	
	Dexia Fund Sustainable Equities Europe	
	Dexia Sustainable EMU	
	Dexia Sustainable Europe	
	Dexia Sustainable North America	
	Dexia Sustainable Pacific	
Dexia Sustainable World		
<b>Ecofi Investissements</b>	Épargne Éthique Actions	
<b>Edmond de Rothschild Asset Management</b>	Saint-Honoré Europe S.R.I.	
<b>Federal Finance (2)</b>	Federal Actions Éthiques	
	Federal Europe ISR	
<b>Groupama Asset Management</b>	Euro Capital Durable	
<b>Henderson Global Investors (1 avec mention)</b>	Horizon Industries of the Future	
<b>HSBC Global Asset Management (France)</b>	HSBC Actions Développement Durable	
<b>La Banque Postale Asset Management (3)</b>	LBPAM Responsable Actions Environnement	
	LBPAM Responsable Actions Euro	
	LBPAM Responsable Actions Monde	
<b>La Financière de Champlain (2)</b>	Champlain Solidarité	
	Performance Responsable	
<b>La Financière Responsable (2)</b>	LFR Actions Solidaires	
	LFR Euro Développement Durable	
<b>Living Planet Fund Management Company</b>	Living Planet Fund	
<b>Macif Gestion (1 avec mention)</b>	Macif Croissance Durable Europe	
<b>Mandarine Gestion</b>	Mandarine Engagements	
<b>Natixis Asset Management (9)</b>	Écureuil Bénéfices Emploi	
	Écureuil Bénéfices Environnement	
	Écureuil Bénéfices Responsable	
	Fructi Euro ISR	
	Fructi H2O	
	Insertion Emplois Dynamique	
	Natixis Impact Actions Euro	
	Natixis Impact Europe Equities Fund	
Natixis Impact Life Quality		
<b>Palatine Asset Management (5)</b>	Gérer Multi-Factoriel Euro	
	Gérer Multi-Factoriel France	
	Palatine Actions Défensives Euro	
	Palatine Climat et Environnement	
<b>Société Générale Asset Management</b>	Palatine Or Bleu	
	SGAM Invest Europe Développement Durable	
	<b>Sparinvest</b>	Ethical Global Value
	<b>UFG Sarasin Asset Management (8)</b>	CMNE PEA France
UFG Sarasin Actions Euro Flexible		
UFG Sarasin Actions Euro Mid-Caps		
UFG Sarasin Actions Europe		
UFG Trend Consumers		
UFG Trend Infrastructures		
UFG Trend Planet		
UFG Trend Technologies		

## Fonds obligataires (22)

Société de gestion	Fonds
Allianz Global Investors France	Allianz Euro Credit SRI
BNP Paribas Investment Partners	BNP Paribas Obli Etheis
Dexia Asset Management (8)	Dexia Bonds Sustainable Euro
	Dexia Bonds Sustainable Euro Government
	Dexia Sustainable Euro Bonds
	Dexia Sustainable Euro Corporate Bonds
	Dexia Sustainable Euro Government Bonds
	Dexia Sustainable Euro Long Term Bonds
	Dexia Sustainable Euro Short Term Bonds
Ecofi Investissements (4)	Dexia Sustainable World Bonds
	Agir avec la Fondation Abbé Pierre
	Choix Solidaire
	Confiance Solidaire
HSBC Global Asset Management (France)	Faim et Développement Trésorerie
	HSBC Oblig Développement Durable
Meeschaert Asset Management	MAM Obligations Éthiques
Natixis Asset Management (4)	Fructi ISR Obli Euro
	Insertion Emplois Sérénité
	Natixis Impact Aggregate Euro
	Natixis Impact Euro Corporate Bond Fund
Palatine Asset Management (2)	Palatine Premiere
	Uni-MT

## Fonds monétaires (5)

Société de gestion	Fonds
Allianz Global Investors France	Allianz Securicash SRI
Dexia Asset Management	Dexia Money Market Euro Sustainable
Natixis Asset Management	Natixis Impact Cash
Palatine Asset Management (2)	Gérer Monétaire
	Palatine Trésorerie Premiere

## Fonds diversifiés (5)

Société de gestion	Fonds
Dexia Asset Management (3)	Dexia Sustainable European Balanced High
	Dexia Sustainable European Balanced Low
	Dexia Sustainable European Balanced Medium
Ecofi Investissements	Faim et Développement Équilibre
Meeschaert Asset Management	Éthique et Partage CCFD



## Fonds labellisés avec mention « Indicateurs ESG » (4)

### Fonds actions (4)

Société de gestion	Fonds
BNP Paribas Investment Partners (2)	BNP Paribas Etheis
	Parvest Europe Sustainable Development
Henderson Global Investors	Horizon Industries of the Future
Macif Gestion	Macif Croissance Durable Europe

# LABEL ISR NOVETHIC DOSSIER DE PRESSE ●

## Contact presse :

Célia Juère

[celia.juere@novethic.fr](mailto:celia.juere@novethic.fr)

01 58 50 98 23

The logo for Novethic, featuring the word "novethic" in a white, lowercase, sans-serif font on a solid orange rectangular background.

Depuis 2001, le centre de recherche de Novethic, avec le soutien de la Caisse des Dépôts, propose son expertise aux professionnels et anime des échanges entre différents acteurs : investisseurs, entreprises, ONG et autres parties prenantes. Seule source de statistiques sur l'ISR en France, Novethic analyse ce marché d'un point de vue quantitatif et qualitatif et évalue la qualité des processus de gestion ISR mis en place par les sociétés de gestion.